

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1032 1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

Allegra Investments S.A	HNW Management S. à r.l	<mark>49529</mark>
Argent Gestion S.A	Lilou Investments S.àr.l	4949 0
Armatures S.A	Limpiar S.à r.l.	49535
Artibat49525	M.A.I.L. S.A	<mark>495</mark> 33
Bellanima Bar Sàrl49527	Marlyssa Holding S.A	49511
Cadanor S.A	Montefin S.A	
Cadanor S.A	Multi Investment Bornova Center Izmir	
Cadanor S.A	S.à r.l	195 33
Cargolux Re, S.A49536	Multi Investment Properties S.à r.l	19497
Centrum Z Luxembourg S.à r.l 49501	Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l.	
Cherryhill Holdings S.à r.l49502		195 34
Constructio SA	New Star Global Property Management	
Dotcom Luxembourg S.A 49533	(Luxembourg Two) S.à r.l	
EC Investments S.à r.l	Olympos Energy S.A	
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à	Paralaw International S.A	
r.l	Prime Oil Finance S.A	
Esther One S.à r.l	Quadrifoglio S.A	
Eurest Luxembourg S.A 49536	Sauna Club Finlandia S.A	
Europa Iron S.à r.l	SIF Financière Holding S.A	195 32
Europa Swan S.à r.l	Société Financière Cereus S.A	49517
Europa Titanium S.à r.l	Sungard Availability Services (Luxem-	
Euro Properties Investments S.à r.l 49536	bourg) S.A	
Excite Invest S.A	Tamar International S.à r.l	
Fenyx S.A	Theseo-Lux S.A	
F.M.O. Holding S.A	Treveria Twenty-Eight S.à r.l	
Global Tech S.à r.l	Vanina S.A	195 34
Hepta Consult		



Lilou Investments S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R.C.S. Luxembourg B 125.717.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of March. Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Colombus centre, Pelican Drive, Road Towm, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mrs Raymonde Jallon, employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 March 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LILOU INVESTMENTS S.àr.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



- 3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.



- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;



- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas (registered in the Trade Register Office of Bahamas under number 108.186 B).

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Colombus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Madame Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LILOU INVESTMENTS S.àr.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.



Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, précitée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas (inscrite au Registre de Commerce des Bahamas sous le numéro 108.186 B).
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3315. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007048504/220/412.

(070046835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 117.626.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La dénomination de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT HOLDING S.à r.l., gérante, à été modifiée en MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. et son siège social a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048078/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.995.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 116.651.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of March,

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.159,

hereby represented by Me Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 March 2007,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of ENCORE PLUS REAL ESTATE BAD CANNSTATT S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of ENCORE PLUS REAL ESTATE BAD CANNSTATT S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a notarial deed, on 19 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 1437 of 26 July 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 116.651.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of six million nine hundred eighty-three thousand euro (EUR 6,983,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to six million nine hundred ninety-five thousand five hundred euro (EUR 6,995,500.-) divided into sixty-nine thousand nine hundred fifty-five (69,955) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).
- 2. To issue sixty-nine thousand eight hundred thirty (69,830) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to sixty-nine thousand nine hundred fifty-five (69,955) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription of sixty-nine thousand eight hundred thirty (69,830) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.
- 4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.
- 5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of six million nine hundred eighty-three thousand euro (EUR 6,983,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) to six million nine hundred ninety-five thousand five hundred euro (EUR 6,995,500.-) divided into sixty-nine thousand nine hundred fifty-five (69,955) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The single partner resolves to issue sixty-nine thousand eight hundred thirty (69,830) new shares so as to raise the number of shares from one hundred twenty-five (125) shares to sixty-nine thousand nine hundred fifty-five (69,955) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those



attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Me Jan Vanhoutte, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., for sixty-nine thousand eight hundred thirty (69,830) new shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of six million nine hundred eighty-three thousand euro (EUR 6,983,000.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single partner, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription of sixty-nine thousand eight hundred thirty (69,830) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the single partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six million nine hundred ninety-five thousand five hundred euro (EUR 6,995,500.-) divided into sixty-nine thousand nine hundred fifty-five (69,955) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seventy-four thousand euro (EUR 74,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., une société a responsabilité limitée créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.159,

représentée par Me Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2007,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de ENCORE PLUS REAL ESTATE BAD CANNSTATT S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de ENCORE ENCORE PLUS REAL ESTATE BAD CANNSTATT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte notarié, le 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N ° 1437 du 26 juillet 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 116.651.



Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (6.983.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à six millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (6.995.500,- EUR) divisé en soixante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (69.955) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).
- 2. Émission de soixante-neuf mille huit cent trente (69.830) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à soixante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (69.955) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de soixante-neuf mille huit cent trente (69.830) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.
- 4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.
- 5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatrevingt-trois mille euros (6.983.000,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à six millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (6.995.500,- EUR) divisé en soixante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (69.955) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre soixante-neuf mille huit cent trente (69.830) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à soixante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (69.955) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue M ^e Jan Vanhoutte, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l., soixante-neuf mille huit cent trente (69.830) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros (6.983.000,- EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer soixante-neuf mille huit cent trente (69.830) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à ENCORE PLUS PROPERTIES I S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à six millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (6.995.500,- EUR) divisé en soixante-neuf mille neuf cent cinquante-cinq (69.955) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»



Cinquième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2555. — Reçu 69.830 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007048212/220/183.

(070046860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 91.741.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 20 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 12 mars 2007.
- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 12 mars 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007047876/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Quadrifoglio S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 85.763.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin, en tant qu'Administrateur, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- La démission de Monsieur Dirk C. Oppelaar en tant que délégué à la gestion journalière de la société est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 26 février 2007. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.



- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 26 février 2007. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007047865/1021/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03267. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Paralaw International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.649.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 mars 2007

- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.
- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, Monsieur Paul Marx a été reconduit dans son mandat d'administrateur, Monsieur André Wilwert a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué et Monsieur Gérard Matheis a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour PARALAW INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048082/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Cherryhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.549.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2007, relation: LAC/2007/3526,

que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue en date du 27 mars 2007, dûment acceptée par la société, il a été cédé:

par SEASIDE VIEW LIMITED, une société ayant son siège social aux 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite sous le numéro 97813, cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CHERRYHILL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, à la société PORTVILLE HOLDINGS LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social aux 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite sous le numéro 98269,

Pour extrait conforme, délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007047775/220/22.

(070046650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of March. $\,$

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TREVERIA F S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 116.249, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 15th, 2007,

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 and of December 28, 1992 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l.
- **Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

- **Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.
 - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four-fifths of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.



Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers and subject to the provisions of Article 10 as to the composition and residency of members of the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.
- **Art. 13.** Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a resident outside of the United Kingdom.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.



Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Silai es
TREVERIA F S.à r.l., prenamed	500
Total:	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500,- € (twelve thousand five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- Mrs Noëlla Antoine, «expert comptable», born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr John M. Cassin, accountant, born in New York, on December 4, 1940 residing at 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
- Mr Stéphane Bourg, «réviseur d'entreprises», born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3) The company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA F S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.249 et ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 mars 2007,

Laquelle procuration est signée ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné et restent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est TREVERIA TWENTY-EIGHT S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.



Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant n'est pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance et conformément aux dispositions de l'Article 10 relatif à la composition et à la résidence des membres du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède a l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.



- **Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.
- **Art. 13.** Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant n'est pas résident du Royaume-Uni.
- **Art. 14.** Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière quelque cause que ce soit, le fonds de reconstitution, si à un moment donné et pour réserve avait été entamé.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts
S	ociales
TREVERIA F S.à r.l., prénommée	500
Total:	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.500,- Euros.



Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre (Belgium) le 11 janvier 1969, résidant à titre professionnel au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mr John M. Cassin, comptable, né à New York le 4 décembre 1940 résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
- Mr Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France) le 20 octobre 1973, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3) La société aura son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2498. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047754/211/350.

(070046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'administration de la société SUNGARD AVAILABILITY SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la Société) du 14 mars 2007 que Monsieur Keith Tilley, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6, Parc Syrdall, a été nommé Président du Conseil d'administration de la Société.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme

C. Jungers

Référence de publication: 2007047849/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Allegra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.377.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047945/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel. R.C.S. Luxembourg B 57.961.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIME OIL FINANCE S.A. (numéro d'identité 1997 2200 770), avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.961, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 243 du 20 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2002, contenant conversion du capital social en euros, publié au Mémorial C, numéro 1429 du 3 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Lusatti, chef-comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
- 2) Révocation des administrateurs et commissaire aux comptes de la société actuellement en fonction et décharge à leur donner.
- 3) Nomination de Madame Peggy Krauss, de Monsieur Gérard Lusatti et de la société LUCOS CONSULTING S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.
- 4) Nomination de Monsieur Jan Vanden Abeele comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. premier alinéa. Le siège social est établi à Kehlen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Mademoiselle Peggy Krauss, comptable, née à Algrange (France) le 29 septembre 1980, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 30, rue Mandelot.
- b) Monsieur Gérard Lusatti, chef-comptable, né à Villerupt (France), le 1 ^{er} mai 1976, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche (France), 6, rue Robert Kruger.
- c) la société à responsabilité limitée LUCOS CONSULTING, S. à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.768.

Monsieur Gérard Lusatti, prénommé, est désigné représentant permanent de la société LUCOS CONSULTING, S. à r.l.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.



Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé IN-TERCONSULT, comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jan Vanden Abeele, administrateur de sociétés, né à Oostrozebeke (Belgique) le 31 août 1952, demeurant à B-8670 Kokzijde, Zeedijk, 45/102, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Lusatti, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 2007, vol. 437, fol. 75, case 11. CAP/2007/320. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 mars 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007047772/236/76.

(070046651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Global Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.452.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 78.440.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 27 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 26 février 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007047873/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Marlyssa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.812.

Le bilan au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007047878/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00862. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 125.739.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. COMETEC S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,
- 2. CASIMIR S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

Les deux ici représentées par Isabelle Bastin, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OLYMPOS ENERGY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-), représenté par deux mille cent (2.100) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires.
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- 1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,
- 2) Si les actions sont au porteur:
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.



Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions	comme suit:
1. COMETEC S.A., préqualifiée, mille huit cent quatre-vingt-dix actions	1.890
2. CASIMIR S.A., préqualifiée, deux cent dix actions	210
Total: deux mille cent actions	2.100

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1. Monsieur Constantin G. Papadimitriou, administrateur de sociétés, né à Plan les Ouates (Suisse), le 22 août 1960, demeurant à CH-1204 Genève (Suisse), 1, place des Florentins,
- 2. Monsieur Théodoros Lanaras, administrateur de sociétés, né à Cologny (Suisse), le 30 juin 1961, demeurant à E-46880 Bocairent, Valence (Espagne), Plazza del Reino, 3,
- 3. COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, RCS Luxembourg B 70.588, ayant comme représentant légal, Monsieur Jacques Bordet, L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,
- 4. FIDUPAR, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, RCS Luxembourg B 74.296, ayant comme représentant légal, Monsieur Noël Didier, L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VO CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, RCS Luxembourg B 61.459.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, avenue Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des personnes comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Bastin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007. Relation: LAC/2007/1897. — Reçu 2.100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007048624/242/145.

(070047046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.844.

Suite aux décisions prises par les associés en date du 21 mars 2007, Monsieur Eric Magrini, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant B pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Carl Speecke, gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.



Pour TAMAR INTERNATIONAL S.à .r.l. E. Magrini

Gérant B

Référence de publication: 2007048081/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Esther One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.642.

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

the company BLUE S.A., a «société anonyme», incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.145),

here represented by:

Mr Neil Medlyn, company director, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann; L-1943 Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated 13th February 2007.

- I. Said proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
 - II. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that:

the appearing party is the sole shareholder of the company ESTHER ONE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 14 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2432 of 29 December 2006 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 121 642 and which has its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (the «Company»).

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following

Agenda:

- To amend the Company's corporate object and to replace the current wording of article two (2) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new wording:
- « **Art. 2.** The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»;

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and therefore resolved to replace the current wording of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new wording:

« **Art. 2.** The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any



support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société BLUE S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99.145),

ici représentée par:

Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann; L-1943 Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration datée du 13 février 2007.

- I. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.
 - II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de la société ESTHER ONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 14 novembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2432 du 29 décembre 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121 642 et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- De modifier l'objet social de la Société et de remplacer le texte actuel de l'article deux (2) des statuts de la Société, par la nouveau contenu suivant:
- « **Art. 2.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»;



a alors requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et de remplacer le texte actuel de l'article deux (2) des statuts de la Société pour le nouveau contenu libellé comme suit:

« **Art. 2.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Medlyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2007. Relation: EAC/2007/1349. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007048592/239/128.

(070046985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Société Financière Cereus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.889.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Daan den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNI-VERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur,
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur,
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.



Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A. H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007048054/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.153.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Ruth Brand, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l., commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Juliette Lorang, Administrateur,
- Madame Ruth Brand, Administrateur,
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour MONTEFIN S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007048053/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 286.775,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.059.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE) S.à.r.l., a company with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registred with the Registrar of Companies under number B 114.068 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 14th, 2007,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114059 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler on 31 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842, on 27 April 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger on 9 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,



The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of fifty three thousand five hundred fifty euro (EUR 53,550.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and thirty-three thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 233,225.-) up to an amount of two hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 286,775.-), through the issuance of two thousand one hundred forty-two (2,142) new shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All of the two thousand one hundred forty-two (2,142) shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total subscription price of fifty three thousand five hundred fifty euro (EUR 53,550.-).

The shares subscribed are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the cash contribution of fifty three thousand five hundred fifty euro (EUR 53,550.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of fifty three thousand five hundred fifty euro (EUR 53,550.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article five first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The subscribed share capital is set at two hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 286,775.-) represented by eleven thousand four hundred seventy-one (11,471) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 2,000.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE) S.à.r.l., une société avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.068 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114059, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler le 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842, en date du 27 avril 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger du 9 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 53.550,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de deux cent trente-trois mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 233.225,-) à un montant de deux cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 286.775,-) par l'émission de deux mille cent quarante-deux (2.142) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des deux mille cent quarante-deux (2.142) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un prix total de cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 53.550,-).



Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en espèces par l'Associée Unique, de telle sorte que l'apport en espèces de cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 53.550,-) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces de cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 53.550,-) est affecté entièrement au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 286.775,-) représenté par onze mille quatre cent soixante-et-onze (11.471) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 2.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007. Relation LAC/2007/3203. — Reçu 535,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047819/211/106.

(070046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

EC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 99.646.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March,

Before Maître Françis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, undersigned.

Appeared:

The Company NAC EUROPEAN CREDIT FUND, a limited liability company, organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1984GT, Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Cayman register under number MC-130135.

Represented by Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Are taken the following sole shareholder resolutions of EC INVESTMENTS S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg registered with the Register of Trade and Companies in Luxembourg under number B 99.646 (the «Company»), incorporated by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, notary previously residing in Mersch, on March 9th, 2004 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 475, dated May 6th, 2004,

the articles of incorporation of the Company have been amended to a deed dated on July 23nd, 2004 drawn up by the notary Henri Hellinckx, notary prenamed, published in the Mémorial C number 1128, dated November 10th, 2004.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That NAC EUROPEAN CREDIT FUND, is the sole shareholder of the Company.
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

Decision that the Company shall be governed by the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation.



Second resolution

Decision to amend Article 1 and Article 17 of the Articles of Association of the Company as follows:

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EC INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles). The Company is further subject to the provisions of the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Law.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

Decision to amend the corporate object of the Company as stated in Article 3 of the Articles of Association of the Company as follows:

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is to buy or otherwise acquire, sell or otherwise dispose of, lend, borrow, deal in and enter into any financial instruments and any securities issued by or loans made to any public or private entity whatsoever, including, without limitation, any stocks, shares and other participating securities, bonds, debentures, certificates of deposit, collateral loan obligations and other debt instruments, options, warrants, forwards, futures, swaps and other types of derivative instruments related to any type of underlying asset, commodity, price, rate or index.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings, and, generally, for its own benefit subject to the Securitisation Law.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial and financial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.
- 3.5 In accordance with article 61 of the Securitisation Law it is agreed that the Company may freely sell or dispose of its assets including if such disposal or sale is decided by its collateral manager or recommended by its collateral advisor. The Company may grant security over its assets in favour of its investors or any creditors whose claim relates to a securitisation carried out by the Company.

Forth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation with immediate effect by Mr Jeroen Zuurmond, Investment Manager, born in Best (The Netherlands), on April 16th, 1966, having his professional address at 20 Balderston Street, London W1K6TL, United Kingdom, of his duties as a manager of the Company. The sole shareholder hereby also grants full discharge to Mr Jeroen Zuurmond.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect Mr Tom Verheyden, Banker, born in Diest (Belgium), on August 14th, 1974, having his professional address is 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg as manager of the Company in replacement of Mr Jeroen Zuurmond, pre-named.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'année deux mille sept, le quinze du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.



A comparu:

La société NAC EUROPEAN CREDIT FUND, une limited liability company, de droit des lles Cayman, ayant son siège social au PO Box 1984GT, Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, inscrite au Registre Cayman sous le numéro MC-130135, (l'«Associé Unique»),

représentée par Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Ont été prises les résolutions suivantes par l'associé unique de EC INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (la «Société»), ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et un capital social de 12.500,- euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B99.646, (la «Société»), et

constituée en vertu d'un acte du notaire Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 9 mars 2004, et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 475 daté du 6 mai 2004.

les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire Henri Hellinckx, notaire prénommé, le 23 juillet 2004, publié dans le Mémorial C numéro 1128 daté du 10 novembre 2004.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I.- NAC EUROPEAN CREDIT FUND est l'associé unique de la Société.
- II.- L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé Unique décide que la Société sera régie par la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 1 ^{er} et 17 des statuts de la Société, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination EC INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la «Loi») et par les présents statuts (ci après les «Statuts». La Société sera, par ailleurs, soumise aux provisions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qualifiée de société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi sur la Titrisation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, comme suit, l'objet social de la Société tel que décrit à l'article 3 des statuts de la Société:

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet l'achat ou toute autre forme d'acquisition, la vente ou toute autre moyen de disposition, le prêt, l'emprunt, de participer et de s'engager dans tous instruments financiers et toutes valeurs mobilières émis par ou prêts accordés à toute entité publique ou privée, en ce compris, sans limitation, tous titres, actions et autres participations, obligations, créances, certificats de dépôt, titres de créance garantis et tous autres instruments financiers, options, warrants, valeurs à terme, opérations à terme, swaps et autres types d'instruments dérivés reposant sur tous types d'actifs sous-jacents, marchandises, prix, taux ou index.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et, de manière générale, en sa faveur sujet aux dispositions de la Loi de Titrisation.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédits, de change, de taux d'intérêt et tous autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales et financières qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.
- 3.5 En conformité avec l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, il est convenu que la Société pourra librement vendre ou disposer de ses biens, y compris si cette disposition ou vente sont décidées par son gérant collatéral («collateral



manager») ou recommandé par son conseillé collatéral («collateral advisor»). La Société peut donner ses biens en garantie en faveur de ses investisseurs ou tous autres créanciers dont la créance se rapporte à une titrisation effectuée par la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et accepte la démission, avec effet immédiat, de M. Jeroen Zuurmond, gestionnaire de portefeuilles, né à Best (Pays-Bas), le 16 avril 1966, ayant son adresse professionnelle au 20 Balderston Street, London W1K6TL, Royaume Uni, de ses fonctions de gérant de la Société. L'Associé Unique le relève, par la présente, totalement de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, M. Tom Verheyden, banquier, né à Diest (Belgique), le 14 août 1974, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Jeroen Zuurmond, sus-nommé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Mehrshahi, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 20 mars 2007, Relation: EAC/2007/2609. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007048544/219/161.

(070047288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007048106/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07328. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

F.M.O. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.771.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007048105/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07340. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Excite Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 30.644.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047947/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04081. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007048107/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07326. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Hepta Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.189.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 21 mars 2007 à 15.00 heures au siège social de la société

Résolution unique

L'Assemblée décide de ratifier la décision du conseil d'administration daté du 28 juillet 2006 et confirme ce qui suit:

Acceptation de la démission de Monsieur Didier Mc Gaw, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

Acceptation de la nomination de Madame Véronique Dabe, épouse de Monsieur Jean-Léon Meunier, née le 3 février 1962 à Arlon (B), demeurant 11A, rue de la Colline, B-6720 Habaye-La-Neuve. Son mandat prendra effet le 17 juillet 2006 et viendra à échéance le 16 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007048093/651/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.



Europa Swan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.585.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.358.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue à Luxembourg le 12 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social en date du 12 décembre 2006 qu'il a été décidé, en application de l'article 17 des statuts de la Société, de nommer avec effet immédiat DELOITTE SA, société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2007 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007048073/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Artibat, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 75.396.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ARTIBAT S.A., avec siège à L 8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, (RC B N $^{\circ}$ 75.396), constituée suivant acte notarié du 31 mars 2000, publié au Mémorial C N $^{\circ}$ 568 du 9 août 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C N ° 59 du 21 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Laurent Mangin, administrateur de sociétés, demeurant F-55210 Apincourt.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euro (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L- 8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid à L- 8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
- 2. Modification afférente de l'article 1 er alinéa 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège est transféré de Steinfort à Mamer.



L'adresse du siège est: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1 ^{er} alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er . alinéa 2. Le siège est établi dans la Commune de Mamer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Mangin, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2007. Relation: EAC/2007/1796. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mars 2007.

Référence de publication: 2007047824/207/51.

(070046648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Armatures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2007 a décidé de renouveler pour un terme d'un an le mandat de réviseur d'entreprises accordé à la société ERNST&YOUNG pour l'exercice 2007, et a nommé Monsieur Jean Schummers, Directeur Général de ARCELOR RODANGE SA, né le 24 mars 1958 à Luxembourg, et demeurant au 13, rue Bechel, L-4970 Bettange sur Mess (Luxembourg) comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Engel, administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, le 4 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007048094/4042/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02063. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007048108/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07325. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Bellanima Bar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz. R.C.S. Luxembourg B 85.491.

Cession de parts en date du 12 janvier 2007

Monsieur Oronzo Bellanima

Demeurant à L-5240 Sandweiler, 12A, rue Principale

déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à

Monsieur Antonio Bellanima

Demeurant à L-1718 Luxembourg, 18a, rue Haute

Quatre-vingt deux (82) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée BELLANIMA BAR S.àR.L. La cession qui précède est faite moyennant le prix de 50.000,- euros.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2007.

O. Bellanima / A. Bellanima

Référence de publication: 2007048070/2237/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Constructio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CONSTRUCTIO SA, avec siège social à L-1244 Luxembourg, 24, rue J.F. Boch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123622, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 3 janvier 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Bohumil Kostohryz, architecte, demeurant à L-1244 Luxembourg, 24, rue J.F. Boch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alain Van Aerde, gérant, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-1244 Luxembourg, 24, rue J.F. Boch à L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts

Fixation de l'adresse de la société

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1244 Luxembourg, 24, rue J.F. Boch à L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

« Art. 3. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Strassen.»

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: D. Reding, B. Kostohryz, A. Van Aerde, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 23 mars 2007. Relation: REM/2007/613. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007047769/218/51.

(070046614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Theseo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.244.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FINVESTOR HOLDING S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme THESEO LUX S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 60.244, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 610 du 4 novembre 1997.
- La société a actuellement un capital de trente et un mille six cent vingt euros (EUR 31.620,-) représenté par mille vingt (1.020) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées;
 - La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société THESEO LUX S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société THESEO LUX S.A. avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société THESEO LUX S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 28 décembre 2006;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;



- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.
 - Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société THESEO LUX S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 48, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047782/211/48.

(070046303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

HNW Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard. R.C.S. Luxembourg B 125.686.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eric Peter Joseph Michiels, gérant de sociétés, né à Oostende (Belgique) le 9 novembre 1967, demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.
- 2) Madame Veerle Ann L. Verschooris, gérante de sociétés, née à Deinze (Belgique) le 19 avril 1968, demeurant à B-9790 Wortegem-Petegem, 4, Trompestraat,

tous deux représentés par Monsieur Sven Janssens, comptable, demeurant professionnellement à 183, route de Thionville, L-2611 Howald,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 mars 2007.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux comme suite:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique et fiscal ainsi que le conseil en marketing et management.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

- Art. 3. La société prend la dénomination de HNW MANAGEMENT S. à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.



Ces parts sont souscrites comme suit:

	Parts
Monsieur Eric Michiels, demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard	63
Madame Veerle Verschooris, demeurant à B-9790 Wortegem-Petegem, 4, Trompestraat	62
Total: cent vingt cinq	125

Les souscripteurs ont entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrément prévues par la loi.
- Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par les associés ou, selon le cas, l'associé unique, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 12. Le ou les gérants ne contracte (ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés ou, selon le cas, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 telles que modifiées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 950,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.
- 2) Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric Michiels, prénommé.

3) Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Veerle Verschooris, prénommée.



4) La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique ou par la signature individuelle du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Janssens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007. Relation: LAC/2007/1736. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007047828/220/102.

(070046449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Argent Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 113.369.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PLUTON CAPITAL S.àr.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B. 113.369 (der Gesellschafter),

rechtmäßig vertreten durch Herrn Florent Trouiller, (der Vertreter),

aufgrund einer am 28. Februar 2007 in Luxemburg gegebenen Vollmacht mit voller Substitutionsbefugnis zugunsten des Vertreters.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten sowie den unterzeichneten Notar dieser Liquidations- und Auflösungsurkunde der Gesellschaft als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Vertreter hat den Notar, im Namen des Gesellschafters, gebeten zu beurkunden, dass:

- (a) die ARGENT GESTION S.A. eine luxemburgische Aktiengesellschaft ist (die Gesellschaft), die ihren Gesellschaftssitz in 8, place Dargent, L-1413 Luxemburg hat, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 113.369 eingetragen ist und die aufgrund einer notariellen Urkunde des Notars André Schwachtgen am 22. Dezember 2005 gegründet wurde, Urkunde die im Mémorial, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Recueil des sociétés et associations, Nummer C-N ° 616 vom 7. April 2006 auf Seite 34350 veröffentlicht wurde, letztmalig geändert durch eine notarielle Urkunde vom 28. Juni 2006 des Notars André Schwachtgen, welche im Mémorial, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Nummer C-N ° 1760 auf Seite 84441, am 20. September 2007 veröffentlicht wurde;
- (b) das Kapital der Gesellschaft EUR 33.050.000,- (in Worten: Euro dreiunddreißig Millionen und fünfzigtausend) beträgt und in 33.050 (in Worten: dreiunddreißigtausend und fünfzig) Aktien gestückelt ist, mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (in Worten: Euro eintausend) und dass alle Aktien vollends bezahlt wurden;
- (c) der Gesellschafter alleiniger Aktionär der Gesellschaft ist und beschlossen hat, die Gesellschaft zu liquidieren und aufzulösen;
- (d) der Gesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, alle bekannten Verpflichtungen der Gesellschaft beglichen hat;
- (e) der Gesellschafter, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der Gesellschaft, das gesamte Vermögen der Gesellschaft erhalten hat und für alle derzeit unbekannten Verbindlichkeiten der Gesellschaft haften wird;
- (f) der Gesellschafter den beiliegenden und vom Wirtschaftsprüfer genehmigten Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 und Liquidationskonten zustimmt;
 - (g) die Gesellschaft hiermit liquidiert wird und hiermit aufgelöst ist;
 - (h) die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft für ihre Tätigkeit vollends entlastet werden;
 - (i) der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für seine Tätigkeit vollends entlastet wird;



- (j) der Gesellschafter in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft vollends entlastet wird; und
- (k) alle Bücher, Dokumente und Aufzeichnungen der Gesellschaft für einen Zeitraum von 5 (fünf) Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007. Relation: LAC/2007/1332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007047773/230/53.

(070046315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

SIF Financière Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.699.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SIF FINANCIERE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 61.699 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 du 19 février 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 889 du 17 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre (4) actions d'une valeur nominale de neuf mille six cent cinquante euros (EUR 9.650,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-huit mille six cent euros (EUR 38.600,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3 Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 49, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007047821/211/52.

(070046313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

M.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007048019/236/11.

(070046478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Sauna Club Finlandia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 21.250.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007048134/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07673. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070046252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Dotcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.780.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007048131/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07705. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070046256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 121.042.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. a transféré son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI INVESTMENT BORNOVA CENTER IZMIR S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048077/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 118.439.

Le siège social de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., associée, a été transféré à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. a transféré son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI INVESTMENT SOUTHGATE (GP) S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048068/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Vanina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2006 que:

- 1. Monsieur Henry Peter a été réélu administrateur de catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.
- 2. Messieurs Olivier Liegeois et Patrick Moinet ont été réélus administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.
- 3. Est réélu commissaire pour la même période la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048041/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Fenyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.871.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007047941/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07173. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Limpiar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Résolutions de l'Associé unique prises en date du 20 mars 2007

- 1. Monsieur Paul Marx a démissionné de ses fonctions de gérant,
- 2. Monsieur Carlos Alvaro Arteaga Rodriguez, né le 31 décembre 1961 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement à 28003 Madrid, Malaga n ° 6-4 ° dcha., a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée et avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour LIMPIAR S.àr.I.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048066/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Europa Titanium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.111.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social le 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social en date du 28 mars 2007 qu'il a été décidé que le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à quatre, et que Mademoiselle Maud Martin, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommée comme quatrième gérante pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007048071/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social le 28 mars 2007 Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue au siège social en date du 28 mars 2007 qu'il a été décidé que le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à quatre, et que



Mademoiselle Maud Martin, ayant son adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommée comme quatrième gérante pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007048072/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Cargolux Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 99.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048121/1707/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00962. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».

R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

EUREST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048127/2355/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01574. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007047894/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07297. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck